

ENFANCE ET JEUNESSE

Focus pour la Convention territoriale globale

Reper'

#habitat | mai 2026

Une nouvelle Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles a été adoptée par l'Euro-Métropole de Metz et la CAF de la Moselle en décembre 2025 pour la période 2026-2030. La CTG est une démarche partenariale fondée sur une collaboration entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le territoire (ici, l'Euro-Métropole de Metz). Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants. Au cœur de cette convention, le diagnostic partagé, réalisé par l'AGURAM pour identifier les besoins spécifiques du territoire, dresse un portrait social de l'agglomération.

Découvrez les enjeux liés à la jeunesse et l'offre de services aux familles à travers ce Reper' dédié. Il est enrichi par une enquête menée auprès des familles par la métropole, qui met en lumière les freins rencontrés et les attentes exprimées par les habitants sur cette thématique au cœur de leur quotidien.

Le volet enfance-jeunesse constitue un point prépondérant de la convention territoriale globale, puisqu'il touche **la quasi-totalité des familles de la métropole de Metz**, couvrant les temps d'accueil périscolaires, ainsi que les accueils du mercredi et des vacances scolaires.

Au-delà du seul accueil des enfants et adolescents, il s'intéresse plus largement aux familles au sens large, au travers des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Le volet opérationnel de la nouvelle CTG déploie 5 actions sur cette thématique, réunies dans l'axe 2 : **Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse.**

Deux autres Reper', également disponibles en téléchargement, se concentrent sur la petite enfance et la parentalité et l'accès aux droits.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : UN VÉRITABLE TRAVAIL PARTENARIAL

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale fondée sur une collaboration entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le territoire (ici, l'Euro-Métropole de Metz). Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants afin d'assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Les CTG couvrent les champs suivants :

- ◇ petite enfance (accueil du jeune enfant) ;
- ◇ accompagnement à la parentalité (lieux d'échanges, lieux d'accueil parents-enfants, accompagnement à la scolarité, etc.) ;
- ◇ enfance et jeunesse (accueils de loisirs, soutien à la scolarité, actions de prévention éducative, etc.) ;
- ◇ logement et amélioration du cadre de vie ;
- ◇ animation de la vie sociale (soutien aux centres sociaux, participation des habitants à la vie sociale, etc.) ;
- ◇ accès aux droits, aux services et inclusion numérique.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet d'identifier des priorités ainsi que

les moyens nécessaires y afférents, dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les travaux de construction de la nouvelle CTG se sont échelonnés de mars à décembre 2025, avec une CTG effective au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 5 ans, jusque fin 2030.

L'AGURAM a œuvré aux côtés de l'Euro-Métropole de Metz et de la Caisse d'allocations familiales de Moselle :

- ◇ **réalisation du diagnostic social**, afin de faire émerger les principaux constats et enjeux du territoire, analyse de l'enquête aux familles ;
- ◇ **co-animation des 2 sessions d'ateliers** (juin et septembre 2025), qui ont permis de compléter ce diagnostic social par des retours de terrains des acteurs clés de l'animation sociale.

À partir de ces matériaux riches, l'Euro-Métropole de Metz et la Caisse d'allocations familiales de Moselle ont établi un **plan d'actions, développé en 18 fiches**, contenant chacune des objectifs ciblés.

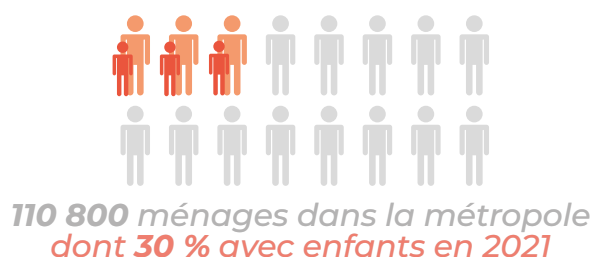


DES FAMILLES AVEC ENFANTS EN PÉRIURBAIN ET QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

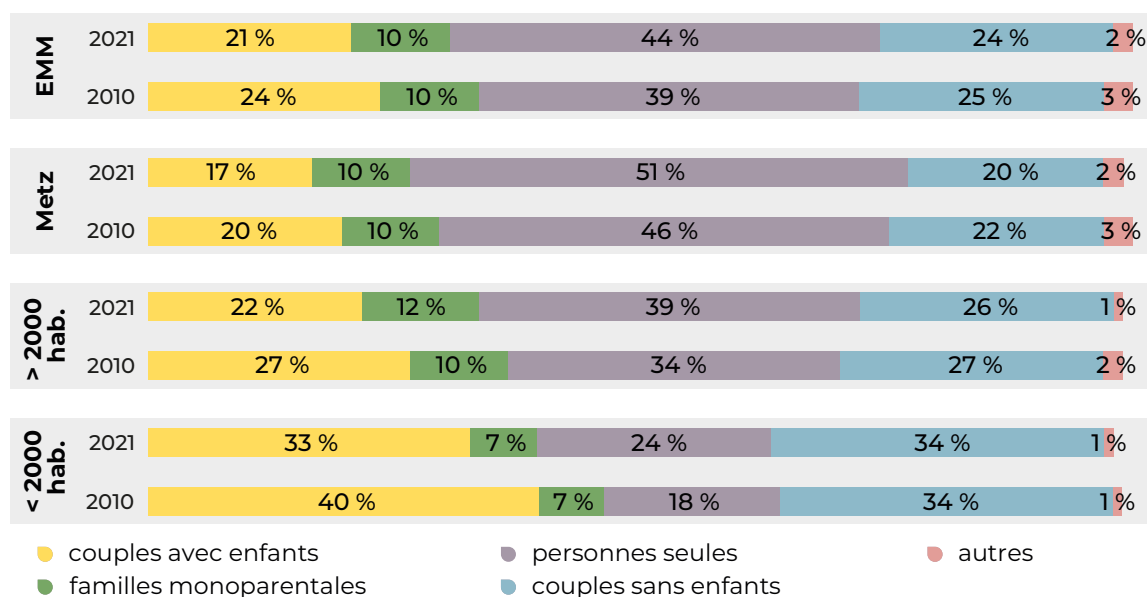
Entre 2010 et 2021, la **part des familles avec enfants a diminué partout**. À l'échelle de l'Euro-Métropole de Metz (EMM), elle est passée de **34 % à 31 %**.

également **nombreuses au sein des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**, mais peu pour l'ensemble de la ville de Metz.

Les familles avec enfants, qu'il s'agisse de couples ou de familles monoparentales, sont proportionnellement **plus présentes dans les petites communes périurbaines**, où elles représentent 40 % des ménages. Ces communes disposent généralement d'un parc de logements individuels plus vaste et mieux adapté aux besoins familiaux. Toutefois, c'est dans ces territoires que leur recul est le plus marqué. Les familles sont



III Évolution des types de ménages par catégories de communes dans l'EMM (Insee)

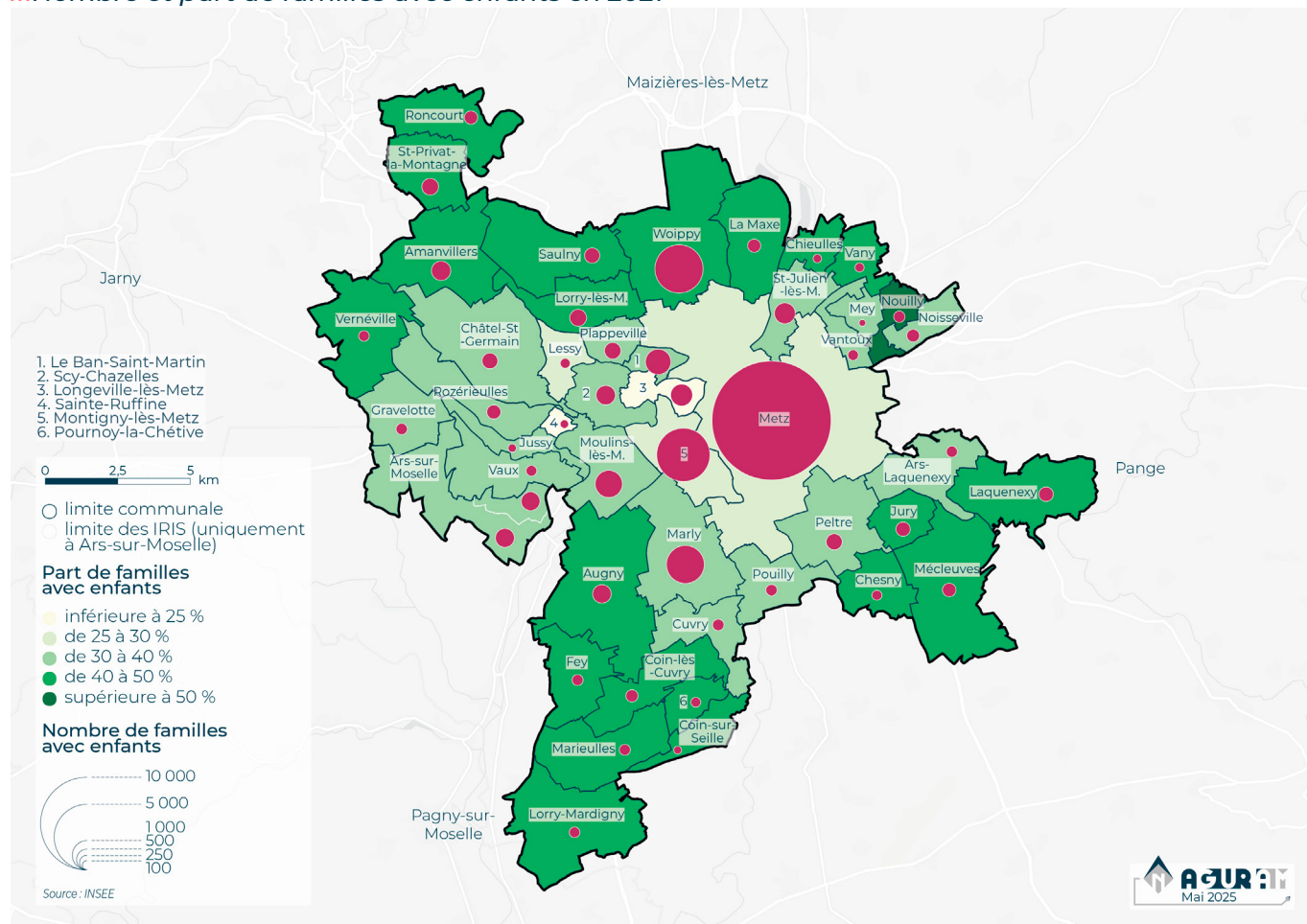


Les familles monoparentales, elles, sont surreprésentées dans les communes de plus de 2 000 habitants, mais demeurent relativement stables. Ce type de ménage est très régulièrement cité parmi **les profils les plus vulnérables et précaires**, et doit faire l'objet d'un **accompagnement spécifique dans les politiques liées à la parentalité et à l'accès aux droits**, notamment.

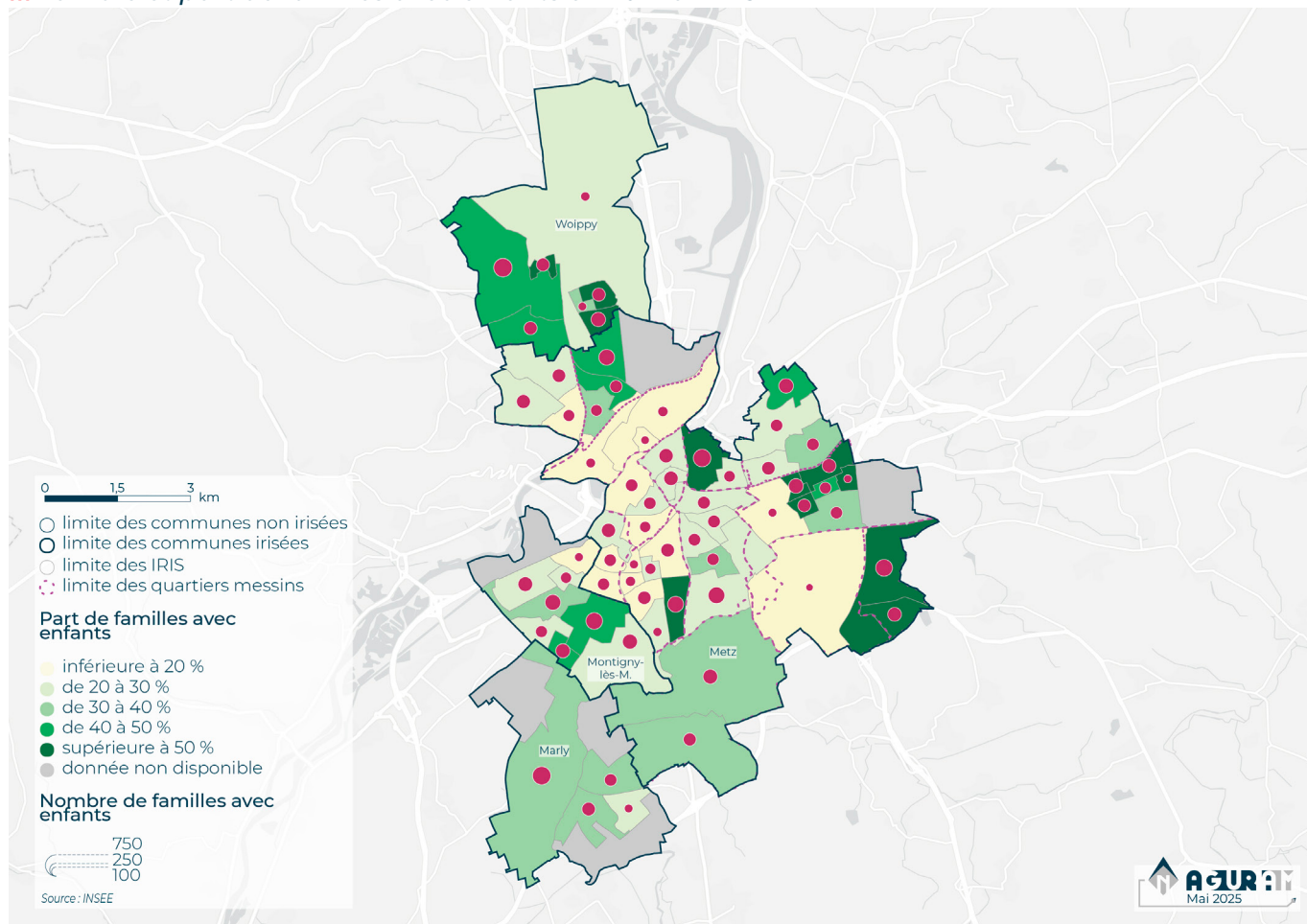
Plus d'1 ménage messin sur 2 est constitué d'une seule personne (en augmentation).

4 autres villes comptent plus de personnes seules que la moyenne métropolitaine : Longeville-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin et Ars-sur-Moselle.

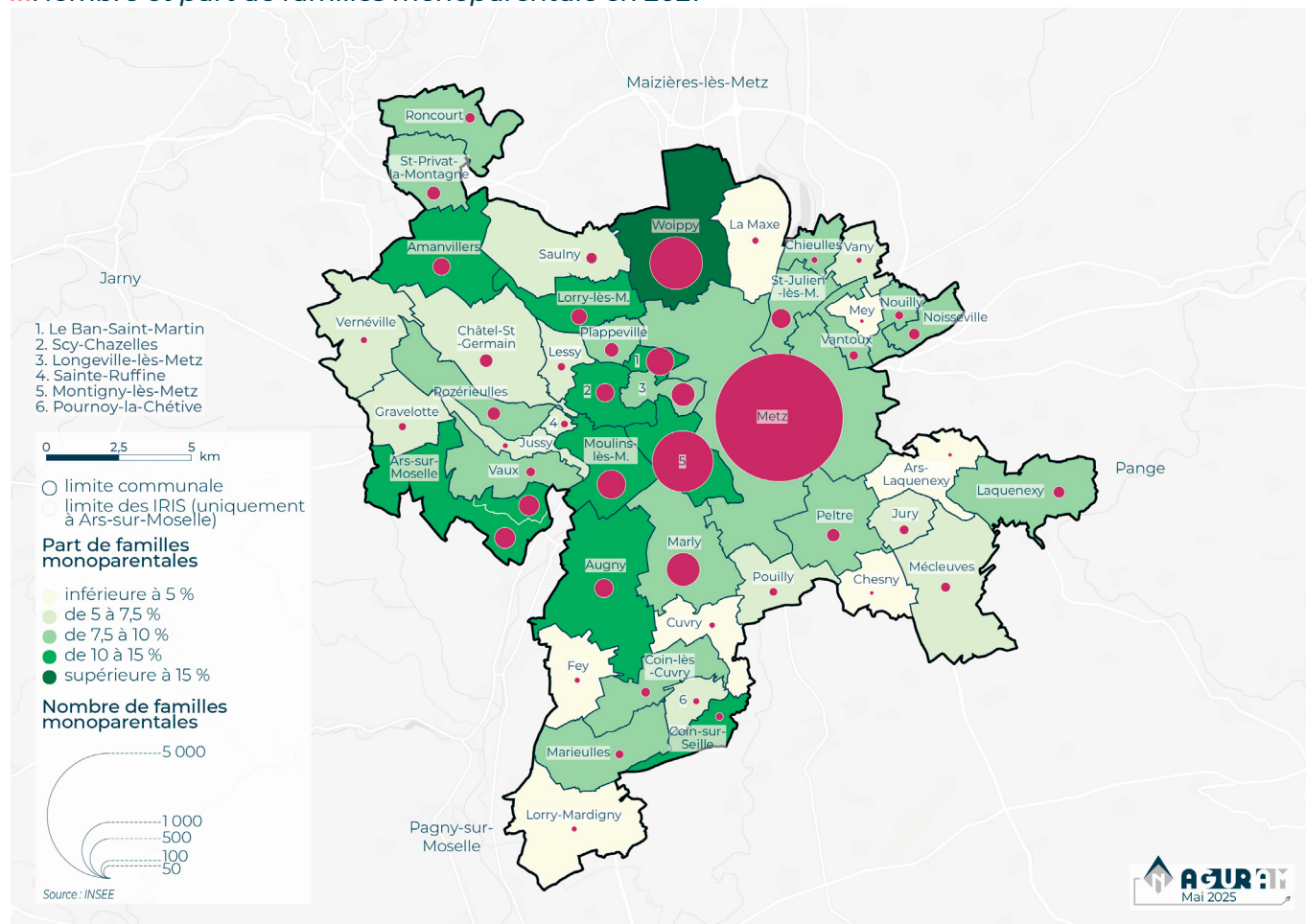
III Nombre et part de familles avec enfants en 2021



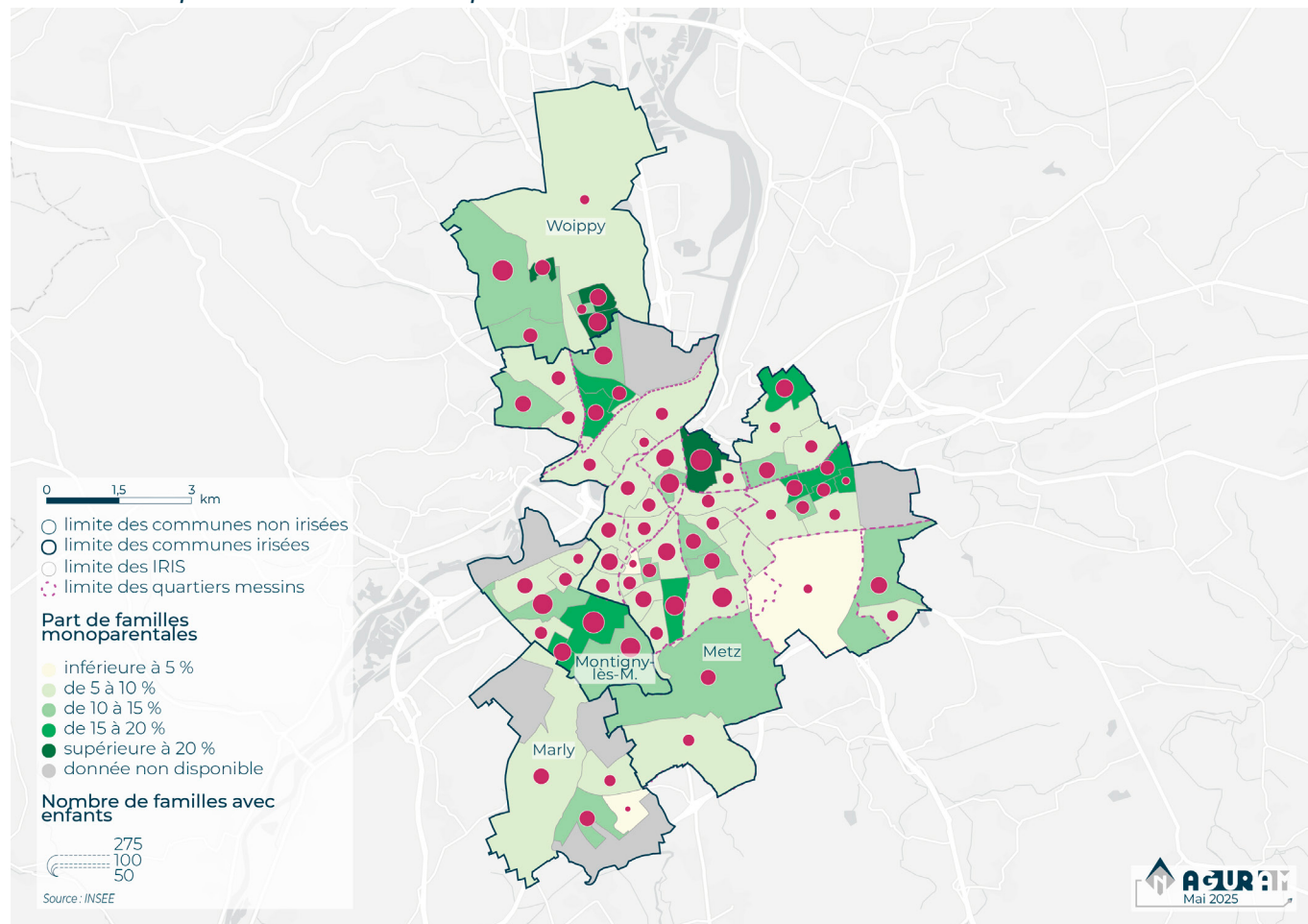
III Nombre et part de familles avec enfants en 2021 à l'IRIS



III Nombre et part de familles monoparentale en 2021



III Nombre et part de familles monoparentale en 2021 à l'IRIS



LES FAMILLES MONOPARENTALES : PLUS PRÉSENTES DANS CERTAINS QUARTIERS



1 famille sur 10 est monoparentale
dans l'Euro-Métropole

De manière générale, les familles monoparentales sont plus présentes dans les communes urbaines :

elles constituent entre 12 et 16 % des ménages à Woippy, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin et Montigny-lès-Metz (de même que dans certaines autres communes périurbaines, par ailleurs). Ceci est souvent **à mettre en lien avec leur surreprésentation dans le parc social**, lui aussi plus présent en milieu urbain. Elles sont peu présentes à Metz **en raison du poids très important des personnes seules**.

En descendant à l'échelle des quartiers messins et des Iris (îlots regroupés pour l'information statistique), le poids des familles monoparentales peut être encore plus important. Il est **supérieur à 20 % dans 5 Iris** :

- ◇ Saint-Eloy Chapelle (26 %) et Pré-Génie (22 %) à Woippy, secteurs correspondants au QPV Saint-Eloy-Pré Génie ;
- ◇ Quartier du Roi (24 %) à Woippy (QPV) ;
- ◇ Bellecroix Terrasse Lyon (20 %), correspondant à une partie du quartier prioritaire de Bellecroix ;
- ◇ Hannaux-Frécot (20 %), correspondant en partie au quartier prioritaire de Sablon sud.

D'une manière générale, dans l'agglomération messine, **tous les Iris dans lesquels la part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages est supérieure à 15 % se situent dans des quartiers prioritaires, à l'exception du secteur Saint-Privat/Jérusalem de Montigny-lès-Metz, non classé en QPV**, mais qui en présente certaines caractéristiques (peuplement, revenu, typologie du parc, etc.).

DES FAMILLES NOMBREUSES EN QUARTIERS PRIORITAIRES ET EN PÉRIURBAIN



5 100 famille nombreuses
dans la métropole
en 2021

Les familles nombreuses (3 enfants et plus)

représentent 15 % des familles avec enfants. En zones urbaines, elles sont présentes surtout à Woippy, Metz et Montigny-lès-Metz, notamment dans les secteurs où se concentre le logement social, dans les QPV – **les mêmes secteurs** que les familles monoparentales (surreprésentation de familles dans le parc social). Le poids des familles nombreuses parmi les familles avec enfants **peut dépasser 30 % dans 6 Iris** :

- ◇ Pré-Génie (31 %) à Woippy, secteur correspondant au quartier prioritaire Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie ;

- ◇ Vallières-Marronniers-Tilleuls (30 %), secteur correspondant au quartier prioritaire des Hauts de Vallières ;
- ◇ Coteaux de la Grange-aux-Bois (36 %), secteur correspondant au quartier prioritaire de la Grange-aux-Bois ;
- ◇ Ruisseau-Limousin (34 %), Dauphiné Nord (38 %), et Hainaut-Boulonnais-Normandie (34 %), secteurs correspondants au quartier prioritaire de Borny.

Elles sont néanmoins présentes de manière aléatoire dans le reste des communes de l'Euro-Métropole de Metz. Leur présence y est liée à la part de familles avec enfants, elle-même souvent liée au mode de développement du parc de logements : la présence de **lotissements récents**, par exemple, peut facilement influencer sur le type de ménages d'une commune, surtout quand elle est de taille réduite.

DES ENFANTS ET DES JEUNES INÉGALEMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE



61 400 jeunes de 3 à 24 ans en 2021
contre 63 700 en 2010
dans la métropole

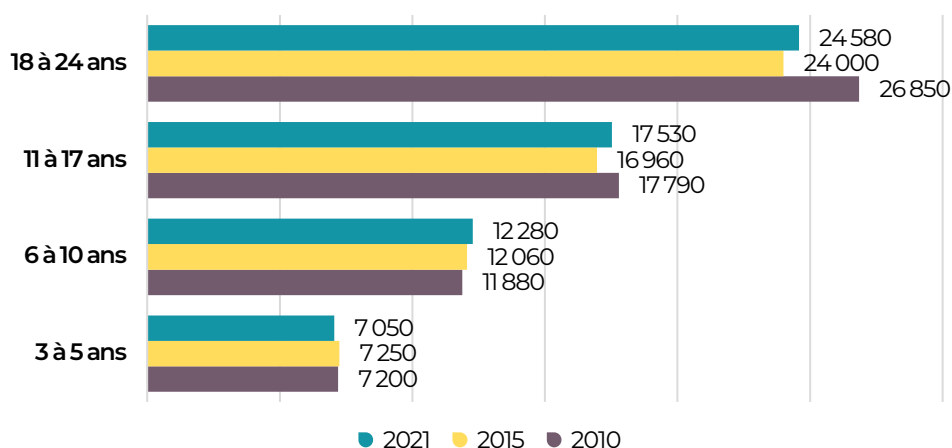
La baisse annoncée du nombre d'enfants est encore peu perceptible dans ces chiffres. On peut néanmoins l'anticiper à partir de la baisse de la natalité et des moins de 3 ans (cf. reper petite enfance). Elle est à prendre en compte dans l'évolution des besoins à venir.

La répartition des différentes tranches d'âges des jeunes permet de mieux cerner les besoins : accueils de loisirs, animations destinées aux adolescents, accompagnement à la parentalité. Elle permet

également d'anticiper une partie des besoins à venir : les moins de 6 ans d'aujourd'hui sont les 6-11 ans de demain.

À l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, **les 3-6 ans sont en légère baisse, moins marquée que celle des moins de 3 ans**, évoquée dans le Reper petite enfance. Cela fait également écho à la **baisse de la natalité constatée au niveau national**. Pour l'heure, cette baisse n'a pas encore touché les 6-10 ans, en légère hausse, ni les 11-17 ans. Par ailleurs, **les 18-24 ans sont également de moins en moins nombreux à l'échelle de l'Euro-Métropole de Metz, notamment par rapport à 2010**. Cette baisse est marquée avec 2 000 jeunes en moins.

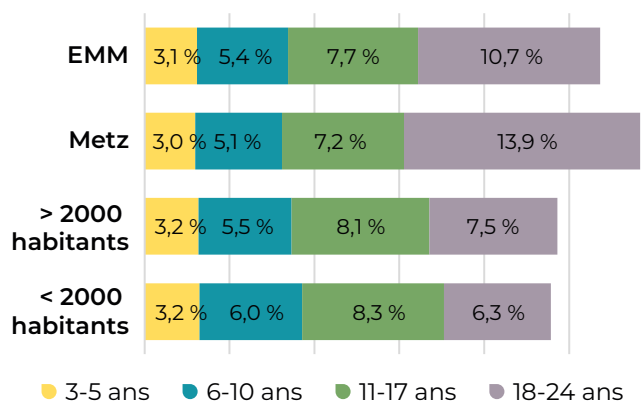
Évolution des jeunes par tranches d'âges dans l'Euro-Métropole de Metz (Insee)



Les évolutions sont différenciées selon les catégories de communes :

- ◇ pour les **3-6 ans** : baisse surtout sensible dans la **Ville de Metz**, stabilité dans les grandes communes hors ville-centre, et légère hausse dans les petites communes ;
- ◇ pour les **6-10 ans** : hausse à Metz, et dans une bien moindre mesure, dans les plus grandes communes, stabilité dans les petites communes ;
- ◇ pour les **11-17 ans** : globalement stables par rapport à 2010 mais en hausse depuis 2015, notamment à Metz et dans les communes de plus de 2 000 habitants ;
- ◇ enfin, **les 18-24 ans sont en baisse partout**.

La population de 3 à 24 ans par tranches d'âges dans l'Euro-Métropole de Metz en 2021 (Insee)



DES REVENUS MÉDIANS HÉTÉROGÈNES PAR PROFILS DE MÉNAGES

L'hétérogénéité des revenus se mesure également selon le type de ménage : les ménages issus du parc social, les familles nombreuses et les familles monoparentales présentent des niveaux de ressources sensiblement inférieurs à l'ensemble de l'Euro-Métropole de Metz.

La concentration de familles monoparentales, de familles nombreuses, et de parc social, **suggère ainsi des besoins spécifiques** : besoins en gardes d'enfants, notamment sur des horaires atypiques, soutiens à la parentalité, centres sociaux, animations, etc.

III Revenus médians en 2021 par unité de consommation dans l'EMM (Insee, Filosofi)

	Ensemble des ménages	Familles mono-parentales	Ménages de 5 personnes et +	Couples avec enfants	Ménages logeant dans le parc social
EMM	1 916 €	1 443 €	1 357 €	2 007 €	1 220 €
Moselle	1 915 €	1 463 €	1 468 €	2 013 €	1 245 €
France métropolitaine	1 923 €	1 478 €	1 573 €	2 002 €	1 305 €

Les prestations enfance/jeunesse de la CAF se répartissent en 4 catégories, qui peuvent se cumuler :

- ◇ **allocations familiales** : elles sont versées automatiquement à tous les parents d'au moins 2 enfants de moins de 20 ans. Son montant dépend du nombre d'enfants du foyer et du niveau de ressources. Elles sont cumulables avec d'autres prestations ;
- ◇ **complément familial de traitement** : il peut être versé aux familles ayant au moins 3 enfants à charge de plus de 3 ans et de moins de 21 ans. Son montant varie uniquement en fonction des ressources du foyer. Il est destiné aux ménages modestes ;
- ◇ **allocation de rentrée scolaire** : elle est versée sous conditions de ressources aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés, en apprentissage, ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Elle permet d'aider à supporter le coût de la rentrée scolaire. Elle est destinée aux ménages modestes ;

- ◇ **allocation de soutien familial** : elle est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses 2 parents. Elle peut aussi être versée si la pension alimentaire est en cours de fixation, a été fixée à un faible montant ou n'est pas versée.

Au total, 15 240 foyers bénéficient d'une ou plusieurs prestations enfance/jeunesse à l'échelle de l'Euro-Métropole de Metz fin 2023. Les prestations majoritairement versées sont les allocations familiales, suivies par l'allocation de rentrée scolaire.

Les ménages percevant une prestation enfance-jeunesse présentent un profil plus fragile à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, mais également, dans une moindre mesure, à Ars-sur-Moselle et Le Ban-Saint-Martin, avec davantage de personnes seules, plus de ménages à faibles ressources, et des ménages plus jeunes à Metz.

L'OFFRE DE SERVICE AUX FAMILLES

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE //////////////////////////////////

L'accueil périscolaire désigne l'accueil des enfants scolarisés en dehors des temps scolaires, soit le matin, avant les horaires de classe, et en fin d'après-midi, à l'issue de la journée de classes.

Toutes les communes proposent un accueil périscolaire, parfois dans le cadre d'un regroupement intercommunal. L'Euro-Métropole de Metz compte plusieurs regroupements intercommunaux (symbolisés par les flèches vertes), qui dépassent parfois les limites de la métropole.

Les Pep Lor'Est sont les acteurs les plus présents sur l'ensemble des accueils proposés (essentiellement en périurbain), suivis des mairies (plutôt dans le noyau urbain et à Ars-sur-Moselle), puis des centres sociaux et des Maisons des jeunes et de la culture (Metz, Woippy, Marly, Montigny-lès-Metz principalement).

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (OU ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) //////////////////////////////////

L'accueil extra-scolaire, à l'inverse du périscolaire, désigne les temps d'accueil des enfants en dehors

des journées d'écoles : le mercredi et pendant les vacances scolaires (centres aérés). L'accueil extrascolaire ne s'adresse pas de manière systématique aux adolescents.

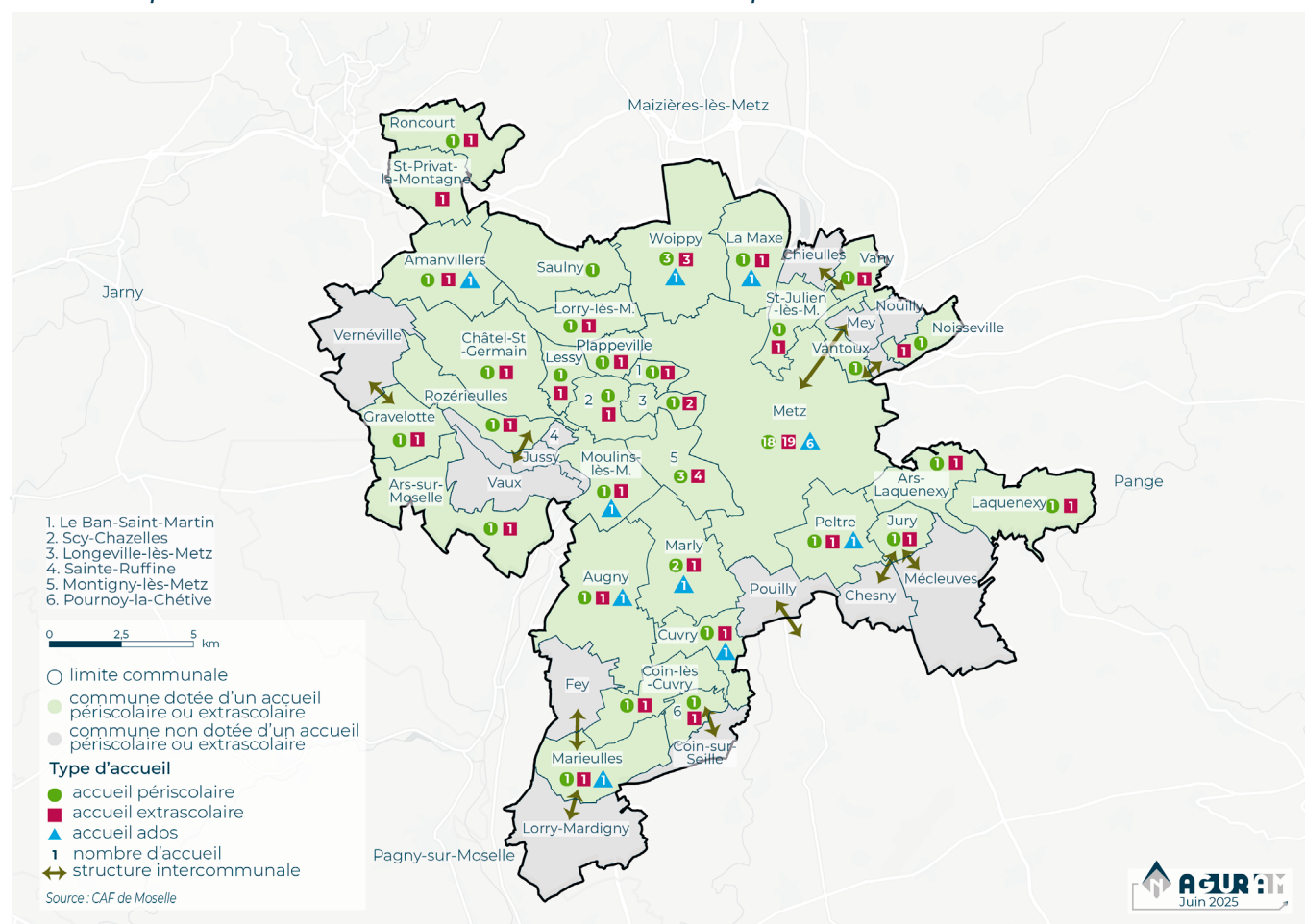
Comme pour le périscolaire, toutes les communes proposent un accueil extrascolaire, parfois dans le cadre d'un regroupement intercommunal.

L'ACCUEIL ADOS //////////////////////////////////

Il s'agit d'une offre extra-scolaire spécifiquement destinée aux adolescents. La tranche d'âge ciblée est variable selon les centres d'accueil, **mais s'établit généralement de 12 à 17 ans. Ils sont beaucoup moins nombreux que les accueils extrascolaires classiques.**

Ainsi, plusieurs villes importantes du noyau urbain n'en proposent pas : Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin, Scy-Chazelles et Ars-sur-Moselle. Ces communes ne disposent pas non plus de centre social ou d'espace de vie sociale.

/// L'accueil périscolaire et extrascolaire dans l'Euro-Métropole de Metz



LES CENTRES SOCIAUX ET LES ESPACES DE VIE SOCIALE

Les centres sociaux sont des **espaces d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation. L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs.



9 centres sociaux
dans l'Euro-Métropole

Le projet « familles » du centre social répond aux problématiques familiales repérées et permet de développer des actions, principalement collectives, favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion au sein de la famille, et les relations et solidarités entre les familles d'un même territoire. **Le projet social du centre doit être agréé par la CAF.**

L'espace de vie sociale est une **structure de proximité** qui s'adresse à tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

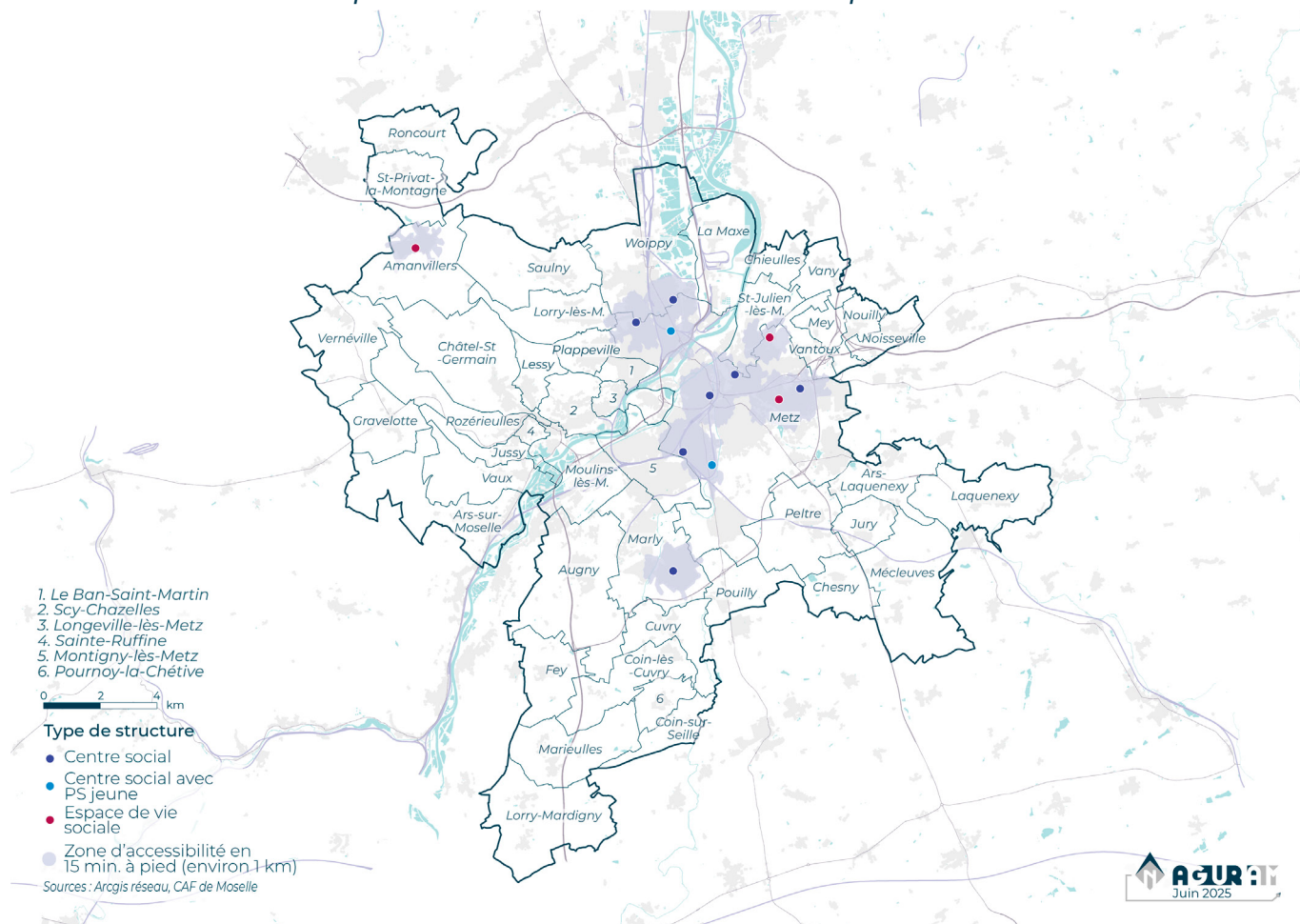
- ◇ le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- ◇ la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Il bénéficie également d'un **agrément CAF**, basé sur un projet social, lui donnant accès à une aide financière au fonctionnement. Les espaces de vie sociale sont, dans leur mode de fonctionnement, très proches des centres sociaux. **Ils fonctionnent principalement avec des bénévoles, à l'inverse du centre social.**



3 espaces de vie sociale
dans l'Euro-Métropole

III Les centres sociaux et espaces de vie sociale dans l'Euro-Métropole de Metz



LA PRESTATION DE SERVICE JEUNES /////

Elle a pour objectif de **développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre**. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives (source : caf.fr), cofinancés par la CAF.

2 centres sociaux de l'agglomération messines

bénéficient aujourd'hui de cette prestation de service :
ASBH Pioche au Sablon, et l'Agora à la Patrotte, tous les
2 à Metz.

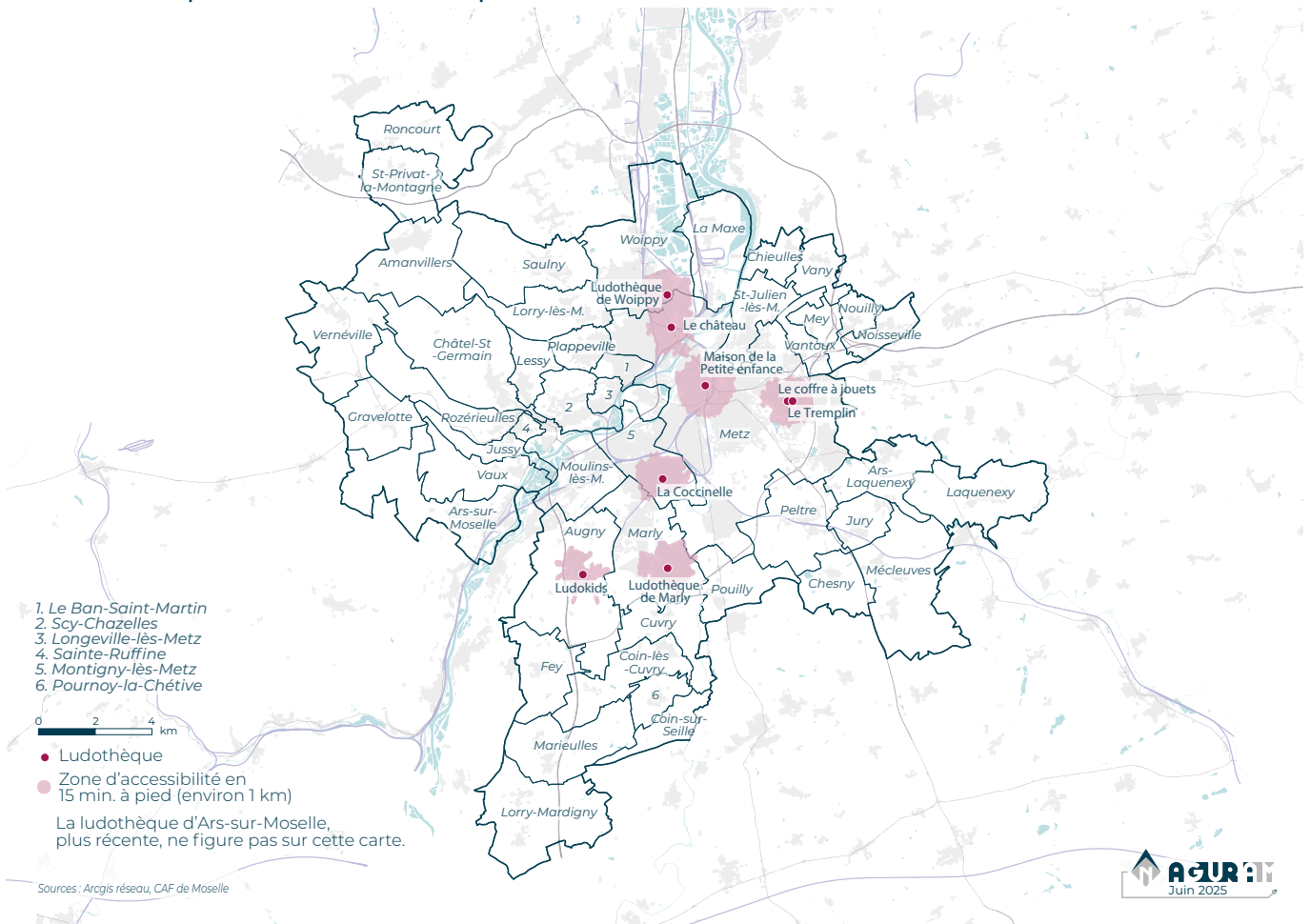
LES LUDOTHÈQUES

La ludothèque est un équipement géré par un ludothécaire et dont la mission est de proposer à la fois le jeu libre sur place, le prêt de jeux et des animations ludiques sur le territoire. Elle accueille des personnes de tout âge et utilise le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales.

Le territoire de l'Euro-Métropole de Metz comptabilise **9 ludothèques**. Hormis Augny, elles sont toutes localisées dans les plus grandes communes de l'agglomération (cf. cartographie).

La ludothèque la plus récente a ouvert ses portes à Ars-sur-Moselle, le 23 mai 2025.

III Les ludothèques dans l'Euro-Métropole de Metz



LES STRUCTURES JEUNESSE

4 structures s'adressant spécifiquement aux jeunes et à leurs problématiques sont présentes sur le territoire.

La Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes, située à Metz, rue du Coëtlosquet, gérée par l'école des parents et des éducateurs de Lorraine (EPE). Créée en 2021 sous l'impulsion du Défenseur des droits, la Maison des droits de l'enfant et des Jeunes est un espace partenarial et coopératif qui vise à promouvoir et défendre les droits de l'enfant sur le territoire mosellan.

Le Point accueil écoute jeunes (PAEJ) de l'EPE de Lorraine, située à Metz, rue du Coëtlosquet, est un dispositif de prévention généraliste principalement dédié aux adolescents et aux jeunes adultes âgés de 12 à 25 ans. Il peut également accueillir les parents et l'entourage familial qui en expriment le besoin.

La Maison des adolescents (MDA 57), située rue Harelle à Metz, regroupe différents partenaires du champ

sanitaire, social, éducatif ou juridique afin de répondre au mieux aux difficultés que les jeunes rencontrent. La MDA 57 est ainsi un espace pluridisciplinaire d'accueil, d'évaluation, d'orientation et d'entretiens. Elle propose également un espace d'échanges et de ressources pour tous les professionnels concernés et confrontés aux problématiques de l'adolescence.

Le CAP, rue Robert Schuman à Metz, a été inauguré le 16 mai 2024. Ce nouveau lieu à destination des jeunes a été créé par la ville de Metz et l'Euro-Métropole de Metz. Il s'agit d'un espace de 500 m² sur 2 niveaux, avec différents espaces : salle de projection permettant des ciné-débats/projections, salles de réunions, grands espaces collaboratifs, espaces de travail nomades, etc. Il accueille plusieurs permanences : conseillers numériques, école de la 2^e chance, accès aux droits de l'EPE.

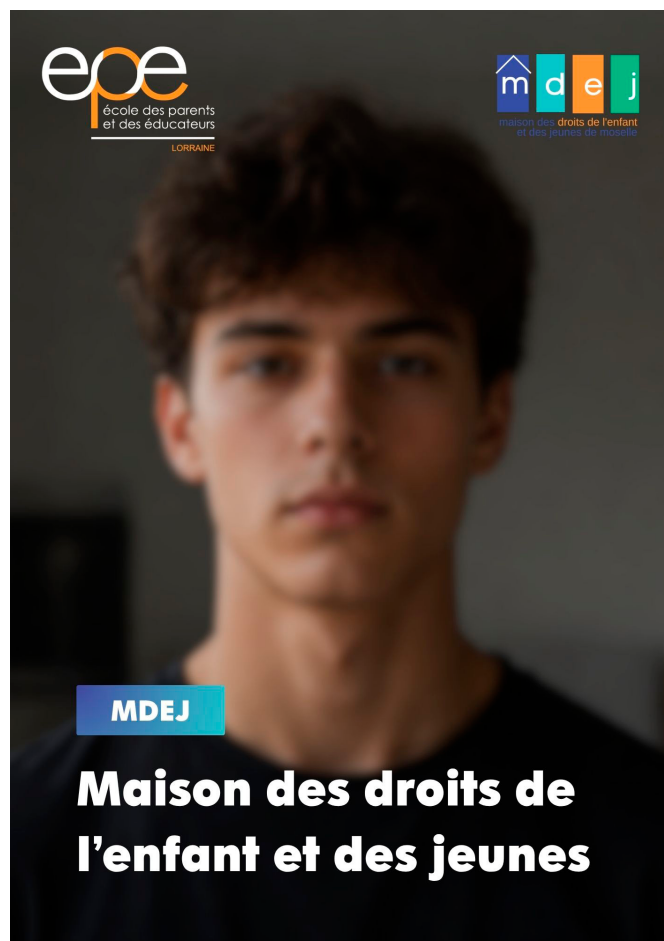
LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

7 foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont recensés sur le territoire de l'Euro-Métropole de Metz, pour un total de 850 lits.

Les FJT sont une formule de logements temporaires destinés aux 16-25 ans (voire 30 ans dans certains cas). Ils proposent des logements meublés ou non et des espaces communs (par exemple : restaurant ou laverie). Pour être admis en FJT, il faut exercer une activité professionnelle ou être en voie d'insertion sociale et professionnelle (notamment à l'issue d'une prise en charge par le service de l'Aide sociale à l'enfance). Les FJT accueillent également dans une moindre mesure des demandeurs d'emploi ou des personnes en formation (apprenti, alternant, étudiant, etc.). Ces foyers comportent à la fois des locaux privés meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective.

Le conventionnement avec la CAF leur permet de bénéficier de **la Prestation de service FJT** pour soutenir et renforcer la fonction socioéducative par la qualification des personnels qui accompagnent les jeunes.

Ceci passe par la contractualisation d'un projet socioéducatif clairement défini pour une durée maximale de 5 ans, renouvelable.



QUELLES ATTENTES DES FAMILLES ?

L'Euro-Métropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2 200 familles ont répondu.

Parmi eux, près de 1 500 ménages ont un ou plusieurs enfants de 3 à 10 ans. Les communes périurbaines y

sont nettement surreprésentées par rapport à leur poids effectif dans la population.

CHEZ LES 3-10 ANS

54 % des répondants déclarent ne pas avoir une bonne connaissance des activités et services proposés aux enfants sur le territoire. Cette part descend à 52 % pour Metz, et monte à 58 % pour les communes du noyau urbain.

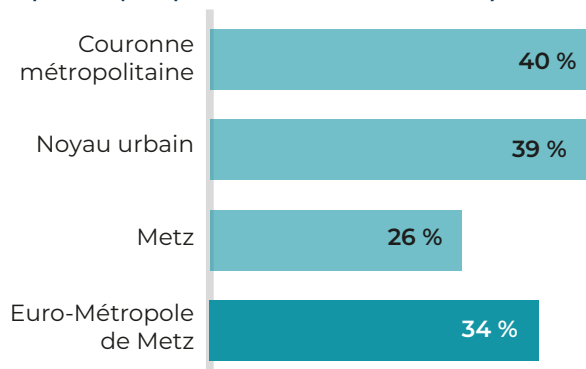
52 % se déclarent en difficulté pour trouver un service d'accueil pendant les vacances. La ville de Metz se détache nettement, et plutôt favorablement, avec 44 % en difficulté, contre 57 % et 58 % pour les autres secteurs.

Plus d'1/3 des ménages se déclarent insatisfaits des accueils proposés sur le territoire, mais ce constat est beaucoup plus marqué en dehors de la ville centre, avec 39 % à 40 % pour le périurbain et le noyau urbain, contre 26 % pour la ville centre.

Les principaux motifs d'insatisfaction sont les tarifs (20 %) et les horaires (17 %), suivis par les activités proposées (15 %).

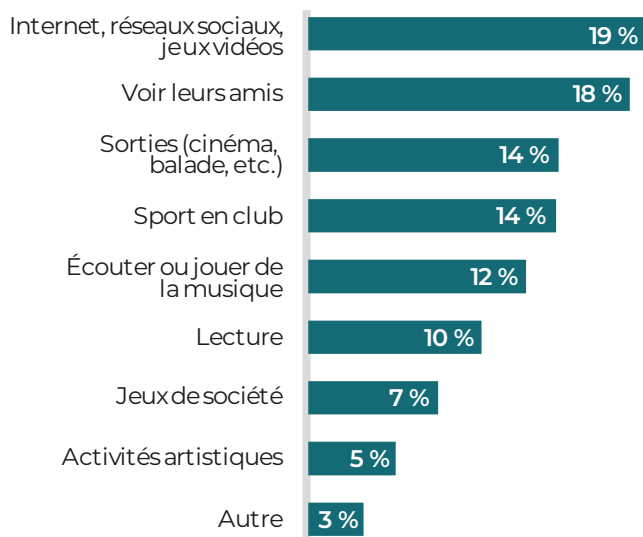
Le tarif reste un point d'attention crucial pour les familles, puisqu'il est un problème pour plus d'1 ménage sur 2 (56 %), particulièrement en périurbain (58 %).

Part de ménages insatisfaits des accueils proposés (Enquête famille EMM 2025)



CHEZ LES 11-17 ANS

Comment les 11-17 ans occupent leur temps libre ? (plusieurs choix possible, enquête famille EMM 2025)



La connaissance des activités et des services proposés pour cette tranche d'âge est mauvaise, puisque **plus de 2/3 des répondants (68 %) déclarent ne pas en avoir une bonne connaissance.**

Pour autant, **le niveau de satisfaction par rapport aux activités proposées atteint presque 50 % (49 %).** C'est à Metz qu'il est le meilleur (51 %), et dans le noyau urbain qu'il est le plus faible (46 %). Les principaux motifs d'insatisfaction sont les activités proposées, les tarifs, et l'éloignement du lieu d'accueil. Ces critères peuvent varier en fonction de la catégorie de commune.

Les principales sources d'occupation des 11-17 ans, d'après les répondants, **sont les écrans** (Internet, réseaux sociaux, jeux vidéo), **mais le temps passé entre amis se place juste en 2e position**, et les sorties en 3e. Cette répartition ne diffère pas entre les différents profils de communes.

CHEZ LES 18-25 ANS

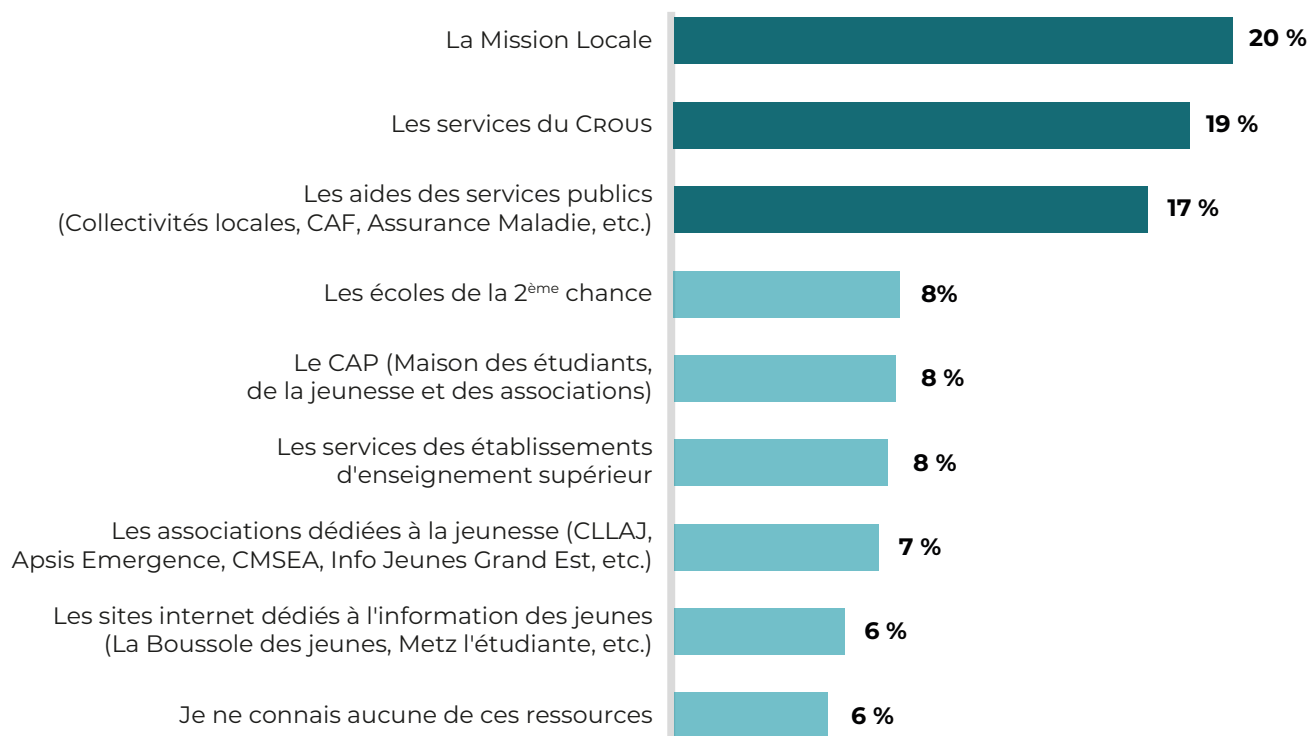
Seule une minorité de répondants juge les services proposés adaptés aux besoins des jeunes (28 %), tandis que **36 % les juge inadaptés**, et 37 % n'ont pas d'opinion (sans doute par manque de connaissances de ceux-ci).

Les principales raisons mises en avant sont le **manque d'information** (corroboré par la part importante des

ménages ne se prononçant pas sur le sujet), puis le **manque d'accompagnement personnalisé**.

Une marge de progression existe pour de nombreuses structures en termes de connaissance de leurs actions par le public jeune et leurs parents.

/// Quels services aux jeunes connaissez-vous ? (plusieurs choix possible, enquête famille EMM 2025)



© David Hourt-Euro-Métropole de Metz



DES CONSTATS PARTAGÉS ET COMPLÉTÉS PAR LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Ces constats « statistiques » ont été complétés par la parole des professionnels, recueillie lors des 2 sessions d'ateliers. Ceux-ci ont notamment mis en avant les éléments suivants :

◇ Dans le lien avec les familles :

- ◆ améliorer l'accueil du public et l'offre de services, notamment en écoutant les familles et conciliant l'offre aux besoins ;
- ◆ mieux orienter les familles, notamment en termes d'accueil collectif de mineurs ;
- ◆ renforcer la communication auprès des familles sur l'intérêt de l'éducation populaire dans le développement des compétences des jeunes, et des projets menés ;
- ◆ travailler sur l'accessibilité financière pour les familles, en tenant compte des disparités des ressources.

◇ Dans la réponse aux besoins spécifiques des jeunes :

- ◆ mieux capter les adolescents pour mener des activités avec eux ;
- ◆ déployer davantage de lieux conviviaux dédiés aux jeunes ;
- ◆ donner de l'autonomie et du pouvoir de décision aux jeunes dans les projets déployés à leur attention, tout en étant accompagnés, pour une meilleure adhésion ;
- ◆ développer l'esprit de citoyenneté des jeunes.

◇ Dans la formation et la valorisation des métiers de l'animation :

- ◆ former sur la posture professionnelle d'accompagnement de la famille et de l'enfant à besoins spécifiques ;
- ◆ former à la hauteur des missions et responsabilités pesant sur les équipes d'animation, valoriser et donner du sens au métier d'animateur (identification des enjeux éducatifs) ;
- ◆ trouver comment limiter le turn-over trop important dans les postes d'animation et limiter les tensions d'encadrement ;
- ◆ accompagner les professionnels débutants, et repérer des jeunes « à former » qui montrent un intérêt et une sensibilité pour les métiers de l'animation.

◇ Sur les moyens engagés et à engager :

- ◆ manque de moyens humains, matériels et financiers ;
- ◆ le salaire, le temps partiels et les contrats courts sont des freins pour attirer des personnes compétentes et motivées (éviter les contrats d'engagement éducatif, trop désavantageux pour les salariés) ;
- ◆ besoin d'adaptation des locaux ;
- ◆ manque de soutien financier de l'État ;
- ◆ besoin d'améliorer la fluidité des relations entre structures pour favoriser les mutualisations de moyens et de projets.



QUE RETENIR ?

- ◇ **L'offre périscolaire est présente partout dans la métropole.**
- ◇ **Des structures d'animation sociale actives :** la métropole compte 9 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale. Aucun n'est présent à Montigny-lès-Metz, seconde commune de la métropole, ou encore à Ars-sur-Moselle. Ces 2 communes présentent pourtant des signes de fragilisation de leur population. Aucune structure, éventuellement mutualisée, n'existe dans le reste du noyau urbain (banlieue ouest).
- ◇ **L'offre pour les adolescents reste très limitée :** elle est notamment absente à Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, et dans plusieurs communes de la couronne métropolitaine.
- ◇ **Un travail spécifique en direction des adolescents doit être approfondi :** captage, valorisation, autonomisation.
- ◇ **La connaissance des services dédiés à la jeunesse est faible,** surtout hors de Metz.
- ◇ Les familles rencontrent des difficultés d'accès pendant les vacances scolaires, et **les tarifs et horaires peuvent constituer des freins**, en particulier en zone périurbaine.
- ◇ **Le lien avec les familles peut encore être amélioré**, notamment dans la connaissance et la valorisation de l'offre de services.
- ◇ **Les métiers de l'animation sont peu valorisés et attractifs**, et souffrent d'un manque de moyen et de soutiens financiers, à plusieurs échelles.

QUELS BESOINS ?

- ◇ Il est nécessaire de **développer davantage l'offre dédiée aux adolescents.**
- ◇ Cela peut passer notamment par le **développement de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale**, qui peuvent être mutualisés entre plusieurs communes.
- ◇ **L'information sur les services existants doit être renforcée :** 54 % des familles déclarent mal connaître l'offre d'accueil.
- ◇ **Les services doivent être rendus plus accessibles en termes de tarifs et d'horaires**, avec une réflexion à porter sur la complémentarité des ouvertures estivales par secteur, notamment en périurbain.
- ◇ **Le soutien scolaire doit être renforcé à Metz et plus accessible en zone périurbaine.**

LES FICHES ACTIONS

Afin de répondre au mieux aux enjeux pointés dans les différents éléments de diagnostic (diagnostic partagé, enquête auprès des familles, parole des professionnels), l'Euro-Métropole et la Caisse d'allocations familiale de Moselle ont réalisé un plan d'action, développé autour de **4 axes** :

- ◇ Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite enfance aux besoins des enfants et de leurs parents
- ◇ Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- ◇ Axe 3 – Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité
- ◇ Axe 4 – Étendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus

L'axe 2, enfance-jeunesse, rassemble 5 fiches actions.

Action 1 : Création d'un réseau de professionnels Relais inclusion en accueils collectifs de mineurs (ACM)

Objectifs opérationnels :

- Déployer un réseau d'animateurs « relais inclusion » formés et outillés
- Poursuivre l'accompagnement des accueils collectifs dans la qualité d'accueil des enfants à besoins spécifiques
- Partager et construire des solutions d'accueil pour les familles allophones
- Continuer à soutenir le Pôle d'appui et de ressources inclusives (Pari) pour former et outiller les professionnels dans leur projet d'inclusion

Pilotes du projet :

- Élus et services des communes
- Euro-Métropole de Metz

Partenaires sollicités :

- Pep Lor'Est et le Pôle d'appui des ressources inclusives de Moselle (Pari)
- Les ACM et communes
- L'association Migration santé Alsace
- Les acteurs des Projets éducatifs du territoire
- Les familles volontaires
- CAF de Moselle

Public cible :

- ACM
- Les professionnels Relais inclusion

Modalités de mise en œuvre :

- Créer le réseau de professionnels « Relais Inclusion » en ACM
- Identifier dans chaque ACM les professionnels « Relais Inclusion » et alimenter l'annuaire de contacts
- Mettre en place une journée annuelle de formation commune certifiante
- Aider l'appropriation des outils élaborés par le groupe de travail CTG en 2025
- Animer le réseau avec l'organisation d'une à 2 journées pédagogiques par an : journée d'échanges de pratique et journée d'évaluation et évolution des besoins
- Animer le réseau par la mise en place d'outils numériques : partage de ressources sur l'accueil inclusif et groupe d'échanges
- Soutenir la création d'espaces d'apaisement dans les structures (ACM ou écoles).
- Mettre en place un groupe de travail CTG sur l'enjeu de l'accueil des familles et enfants allophones : enquête de terrain pour recenser les outils existants, conception d'une mallette à outils pour favoriser la communication, mise en place d'un réseau de « parents traducteurs »
- Mettre en place une formation « Comment communiquer avec les familles allophones ? »

Territoires cibles :

Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation :

Dès 2026 et faire évoluer l'animation du réseau selon l'évolution des besoins

Action 2 : Accompagner les élus pour une accessibilité financière de l'offre à toutes les familles

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les élus des communes pour proposer des tarifs adaptés et accessibles à toutes les familles.
- Renforcer l'observation de l'accessibilité de l'offre à une diversité des publics

Pilotes du projet :

- Chargé de coopération CTG

Partenaires sollicités :

- CAF de Moselle
- Communes
- Gestionnaires de structures

Public cible :

- L'ensemble des familles du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre en place des temps de rencontre pour partage de pratiques et retours d'expériences entre gestionnaires, élus des communes et CAF
- Accompagner les communes à affiner la tarification des services : ajuster les barèmes en fonction du quotient familial
- Mobiliser l'action sociale des collectivités
- Élaborer un outil de suivi commun de l'accessibilité de l'offre

Territoires cibles :

Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation :

Dès 2026 et tout au long de la CTG

Action 3 : Accompagner l'engagement citoyen des jeunes : mise en place de conseils d'administration juniors au sein des associations

Objectifs opérationnels

- Retravailler les modèles de gouvernance pour permettre aux jeunes de s'engager librement sans lourdeurs administratives
- Déployer de nouveaux lieux et espaces de paroles dédiés aux jeunes où se retrouver librement.
- Capter les jeunes en activant tous les leviers possibles
- Accentuer le partenariat et la complémentarité avec le travail de rue de la prévention spécialisée.
- Expliquer aux parents et aux élus l'intérêt de l'éducation populaire

Pilotes du projet

- Associations

Partenaires sollicités

- CA des associations
- Acteurs de la prévention spécialisée
- Partenaires des associations pour les projets développés

Public cible

- Les adolescents de plus de 15 ans

Modalités de mise en œuvre

- Création de conseils d'administration (CA) juniors qui utilisent et renforcent les compétences des jeunes pour faire évoluer leur quotidien. Cette instance est accompagnée par des adultes compétents (salariés et administrateurs)
- Mobiliser le CA de l'association et des équipes
- Mobiliser les jeunes du quartier ou de la commune
- Déployer des actions de sensibilisation des jeunes volontaires aux savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaire et à développer pour concevoir les missions du CA juniors
- Donner à vivre aux jeunes des moments forts de la vie de l'association
- Mettre en place le CA juniors et définir les modalités de fonctionnement et échéancier des temps forts avec les jeunes et le lien avec le CA de l'association
- Mise en œuvre des projets réfléchis par les jeunes pour les jeunes à court, moyen et long terme
- Veiller à l'intégration de nouveaux jeunes volontaires tout au long de la démarche

Territoires cibles

Les associations volontaires qui accueillent un public jeune

Échéance de réalisation

Dès 2026 et faire évoluer l'animation du réseau selon l'évolution des besoins

Action 4 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation

Objectifs opérationnels

- Initier une coordination entre structures pour favoriser les échanges entre employeurs et les mutualisations de compétences
- Concevoir une campagne de communication sur les métiers de l'animation et la valorisation des actions menées à destination des jeunes et des familles
- Mener un travail avec les acteurs de l'accompagnement professionnel des jeunes pour renforcer la connaissance et la valorisation des formations et des métiers

Pilotes du projet

- Chargé de coopération CTG de l'Euro-Métropole de Metz

Partenaires sollicités

- Accueils collectifs de mineurs
- Acteurs Jeunesse, de l'emploi et de la formation : la mission locale, Le Cap, les établissements scolaires et universitaires, la Ligue de l'enseignement, France travail, Centre d'information et d'orientation, etc.

Public cible

- Les jeunes et les animateurs en poste

Modalités de mise en œuvre

- Créer un outil numérique commun pour échanger sur les besoins et disponibilités des animateurs entre employeurs d'ACM
- Concevoir un modèle de contrat de mise à disposition et un modèle de délibération pour les communes
- Organiser ou mutualiser 2 rencontres par an qui favorisent la valorisation des métiers et la rencontre entre public cible et employeurs : forums métiers, forums étudiants, job dating, etc.
- Communiquer sur les actions des ACM pour valoriser les métiers et les projets menés par les équipes d'animation : témoignages, valorisation des bilans de projet dans une lettre d'informations partagée aux communes et partenaires

Territoires cibles

Euro-Métropole de Metz et travail de coordination renforcée par secteur

Échéance de réalisation

Outil numérique en 2026
2 rencontres par an

Action 5 : Accompagner les compétences des professionnels

Objectifs opérationnels

- S'appuyer sur le réseau partenarial pour renforcer les échanges de pratiques entre gestionnaires et faire monter les équipes en compétences

Pilotes du projet

- Accueils collectifs de mineurs
- Organismes de formation

Partenaires sollicités

- Fédération des centres sociaux de Moselle
- Ligue de l'enseignement
- Fédération départementale des Foyers ruraux
- Fédération départementale Familles rurales
- Service départemental Jeunesse et sport
- Pep Lor'Est
- École des parents et des éducateurs de Moselle
- Uniformation

Public cible

- Les équipes des accueils collectifs de mineurs

Modalités de mise en œuvre

- Mettre en place 2 rencontres annuelles entre gestionnaires d'accueils collectifs pour des échanges de pratique, partage d'outils et temps de sensibilisation
- Proposer des formations en cascade : format qui permet de sensibiliser l'ensemble des équipes
- Harmoniser les formations entre les organismes de formation pour s'ajuster aux profils et besoins des professionnels
- Mettre en place des projets inter-structures avec mutualisation de moyens et partage de compétences entre équipes

Territoires cibles

Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation

A compter de 2026



QUEL ENGAGEMENT ATTENDU POUR LES COMMUNES ?

1. Accompagner l'identification d'un professionnel Relais inclusion et l'organisation de ses missions (communes gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs).
2. Soutenir la création d'espaces d'apaisement dans les écoles et les accueils collectifs de mineurs ou les mutualiser.
3. Contribution possible au groupe de travail Accueil des familles et enfants allophones.
4. Participer à une rencontre de partage d'expérience sur la tarification de l'offre de services.
5. Contribuer à l'utilisation de l'outil d'observation de l'accessibilité de l'offre (communes gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs).
6. Soutenir la création de conseils d'administration juniors au sein des associations.

Avec cette nouvelle CTG, la CAF de Moselle et l'Euro-Métropole de Metz s'engagent dans une démarche proactive et inclusive, visant à améliorer le quotidien des habitants tout en renforçant la cohésion territoriale.

Ce partenariat illustre une volonté commune de **construire un avenir plus équilibré et solidaire**, où chaque citoyen trouve sa place.

En somme, **la CTG 2026-2030 est bien plus qu'une convention : c'est une feuille de route pour un territoire plus juste, plus dynamique et plus attentif aux besoins de ses habitants.**



POUR ALLER + LOIN

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Découvrez le diagnostic partagé, réalisé par l'AGURAM pour identifier les besoins spécifiques du territoire. Il constitue un portrait social de l'agglomération, dresse un état des lieux de l'offre de services aux familles dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance-jeunesse, de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale (136 pages, septembre 2025).

Retrouvez-les sur notre site, page **PUBLICATIONS**, rubrique **HABITAT & SOCIÉTÉ**

Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

27 place Saint-Thiébault 57000 METZ /// 03.87.21.99.00 /// contact@aguram.org

www.aguram.org /// [@agenceaguram](https://www.instagram.com/agenceaguram)

Directeur de la publication : Régis Brousse /// Responsable de la rédaction : Marie-Charlotte DEVIN ///

Conception et mise en page : Corentin Grondin, Sébastien Trignac ///

Réalisation cartographique : Camille Didion ///

Date de parution : mai 2026